



DELEGUES EN EXERCICE : 28

NOMBRE DE PRESENTS : 26

NOMBRE DE VOTANTS : 28

L'an deux mille vingt-six, le 29 Avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué les 16 Avril (éléments budgétaires) et 23 Avril, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Bernard GARRIGOU, Président.

PRESENTS :

Messieurs – GARRIGOU - BEYRAND – BUCHOUL – CELAN – CHIBRAC – DEFFIEUX- FABRE - GORALCZYK – HARRIBEY – LANGLOIS – MERCIER – PROUILHAC – QUINTANO – QUISSOLLE - STEFFE

Mesdames – ALOS - BOUYE – DESVERGNES - ETCHEVERS - FABRE – GANDRAND – GOURPIL — HANRAS – MOREIRA - NOBLE — SILVESTRE

ABSENTS EXCUSES : Néant

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Madame REMIGI à Monsieur STEFFE

Madame ROUSSEL à Madame HANRAS

ELUS PRESENTS AYANT QUITTE LA SALLE ET NE PARTICIPANT PAS AU VOTE :

Néant

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur CELAN est désigné comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur CELAN qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les convocations du Conseil Communautaire ont été affichées en Mairie conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 AVRIL 2026 - DÉLIBÉRATION N° 2026/4/9
Réf 7.10

OBJET : COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – DESIGNATION DES COMMISSAIRES

Monsieur le Président expose,

Conformément à l'article 1650 A-1 du Code Général des Impôts, le Conseil Communautaire a créé une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) par délibération n° 63/2011 du 13 décembre 2011, reçue en Préfecture de la Gironde le 19 décembre 2011.

Cette Commission est composée de 11 membres : le président de l'EPCI (ou son représentant Laurent PROUILHAC Vice-Président délégué aux Finances) et 10 commissaires. La durée du mandat des membres de la Commission est la même que celle du mandat de l'organe délibérant.

A la suite des élections municipales et de l'installation du Conseil Communautaire, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Les 10 commissaires titulaires et les 10 commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, sur proposition de ses Communes membres.

L'article 1650 A-1 prévoit que les personnes proposées doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne,
- avoir 18 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrit aux rôles des impositions directes locales de la Communauté de Communes ou des communes membres (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises).
- être familiarisé avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

Les Communes membres ont été consultées.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- o Propose la liste suivante de 40 commissaires :

1	STEFFE Jérôme
2	LANGLOIS Jean Pierre
3	REMIGI Anne Marie
4	MOREIRA Marie Alice
5	CHIBRAC Pierre
6	LESAGE Magali
7	SILVESTRE Karine
8	FABRE Joseph
9	GUYAMIER Nicolas
10	LEBOURG Thibaut
11	BUCHOUL Nicolas
12	DESVERGNES Camille
13	COMMARIEU Marie José

14	QUITTET Pierre
15	RIVET Bernard
16	HARRIBEY Jean Christophe
17	CELAN Henri
18	HANRAS Corinne
19	PROUILHAC Laurent
20	GREZILLIER Pierre
21	FLORES Jean Marie
22	PARIES Jean Marc
23	COUDERT Olivier
24	GASTEUIL Bruno
25	BOUTER Aurore
26	JAN Etienne
27	VILAIN Samuel
28	ALOS Christine
29	QUISSOLE Jean François
30	BIECHE Christian
31	DESTRUHAUT Éric
32	DUCOURNEAU Frank
33	REQUEDA Sylvain
34	SERVANT Brigitte
35	BAUSSIEN Francis
36	DE LAFARGUE Alain
37	PALOMINO Bruno
38	ALLEMAND Jean Pierre
39	LOUBIAT Josiane
40	GORALCZYK Jérôme

- **Dit** que cette liste sera notifiée à la Direction Générale des Finances Publiques par l'intermédiaire des services préfectoraux.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT – Bernard GARRIGOU

LE SECRÉTAIRE DE SEANCE,
Henri CELAN

Le Président

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 5/05/2026 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 6/05/2026

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.